Image not found or type unknown

Droits à l'image revendeurs

Par **lilybulle**, le **31/01/2019** à **12:26**

Bonjour,

Je suis photographe et j’ai fait des photos pour des clients il y 4 ans environ.

Ils m’ont, suite à ça, demandé les droits pour l’international 2 ans après.

Voici les droits que j’ai cédé la première et la seconde fois.

1/ Droits d'auteur cédés en France pour tous supports, et web.
Droits cédés en international seulement pour le site internet

2/ Droits d'auteurs forfaitaires cédés sans limite dans le temps, pour une utilisation promotionnelle (flyers, web, réseaux sociaux, presse, publicité avec achat d'espace, édition par un tiers, licences, objets et supports destinés à la vente , cartes postales, posters, boites, packaging, etc… À l’international et sur tous territoires.

Aujourd’hui, mes clients me demandent les photos en très haute definition, pour leurs revendeurs qui souhaiteraient de très grands posters/affiches des photos afin qu’ils puissent les afficher dans leur boutique.

La question est donc….

Est ce que les revendeurs sont inclus dans les droits, ou dois-je leur facturer les photos pour qu’ils puissant faire les tirages qu’ils souhaitent ?

Merci par avance pour vos reponses éclairées….c’est la première fois que ce cas de figure se présente, et j’avoue ne pas savoir quoi faire.

Chris

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés